



**Culture
Montréal**

MÉMOIRE — CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES
2021 DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Août 2020

Culture Montréal remercie la Ville de Montréal de s'adresser à nouveau, cette année, à la population montréalaise, dans sa réflexion sur la préparation des budgets de fonctionnement 2021 et d'immobilisations 2021-2023 qui seront adoptés en décembre prochain. Voici les considérations que nous portons à l'attention des membres de la Commission.

1. COMMENTAIRES SUR LES QUESTIONS POSÉES PAR LA VILLE

A) Retour à une économie effervescente dans le contexte de la COVID-19

- 1) Afin de faire face au défi d'équilibre budgétaire dans le contexte de la COVID-19, est-ce que la Ville devrait :
 - revoir à la baisse, ou même limiter, certains services afin d'éviter des augmentations de taxes foncières ;
 - atténuer le choc financier en étalant le défi budgétaire dans le temps, sous réserve d'une modification de la loi, et donc déposer un budget non équilibré (tel que recommandé par le comité des experts) ;
 - augmenter les taxes foncières, et ce, même au-delà de l'inflation, afin de maintenir le niveau de services aux citoyen.ne.s pour équilibrer son budget.

- 2) Si la Ville devait revoir à la baisse ou même limiter certains services, quels services devraient être revus ? Sécurité publique (police), gestion des matières résiduelles, déneigement ?

- 3) Est-ce que la Ville devrait participer activement à un retour vers une économie plus forte en faisant davantage d'investissements en immobilisations, et ce, en ajustant son plan décennal de retour à un ratio d'endettement de 100 % de ses revenus annuels?¹

¹ Ville de Montréal, *Consultation publique, Perspectives budgétaires 2021*, p. 21.

B) L'amélioration des services aux citoyen.ne.s par des investissements en projets d'immobilisations

1) Dans quels secteurs la Ville devrait-elle accentuer ses investissements dans le cadre de la relance économique ?

- Développement durable et transition écologique
- Équipement culturel et de loisirs
- Infrastructures routières
- Infrastructures de l'eau

2) Quelle devrait être la priorité de la Ville lorsqu'elle réfléchit à ses investissements en aménagements urbains ?

- Les activités commerciales locales
- Les déplacements actifs et durables
- Les aménagements inclusifs et solidaires
- Le verdissement et la résilience écologique²

1.1 Pour un étalement du déficit budgétaire

Force est de constater que l'obligation de présenter un budget équilibré, même dans les années économiquement difficiles, a été une bonne chose pour la santé financière à long terme de la Ville, lui permettant, notamment, de faire évoluer positivement sa contribution au développement culturel de Montréal.

Culture Montréal est conscient des dilemmes auxquels la Ville est confrontée. La question qui se pose actuellement n'est pas liée à une conjoncture régionale ou nationale spécifique, mais plutôt à une catastrophe à l'échelle planétaire.

Dans le contexte de la COVID-19, il faut se réjouir qu'en dépit des risques financiers, la Ville ait décidé, entre autres, de maintenir ouvert le réseau de transport collectif, de poser rapidement des gestes indispensables — mais qui ne relèvent pas directement de sa juridiction — comme de s'occuper des personnes en situation d'itinérance. Les dépenses additionnelles générées par ces actions, couplées à la diminution importante des revenus

² Ibid, p. 22.

créent une situation atypique qui ressemble davantage à celle d'un gouvernement qu'à celle d'une administration strictement municipale.

Culture Montréal croit donc qu'il est légitime pour la Ville de demander d'être exemptée de présenter un budget équilibré cet automne, comme le recommandait le comité d'experts. S'engager à financer ce déficit au cours des prochaines années financières implique nécessairement que l'utilisation de cette dérogation gouvernementale soit effectuée de manière prudente et responsable.

Les solutions de remplacement évoquées sont toutes les deux à rejeter. C'est une chose de réexaminer annuellement, dans le cadre de la préparation du budget annuel, la pertinence de chacune des plus de 400 activités municipales. C'en est une autre de procéder à toute vitesse à une sorte de « liquidation » qui affaiblirait durablement les services municipaux, particulièrement les services de proximité qui ne sont pas liés directement aux enjeux de santé et sécurité publiques.

Par ailleurs, si une augmentation légère (i.e. au-delà de l'IPC) des taux de taxes permettait de régler le problème, il faudrait tout au moins l'examiner avec attention. Mais ce n'est pas ce que nous dit la Ville dans son document. Dans les circonstances, une augmentation substantielle des charges municipales est la dernière chose dont la société montréalaise a besoin.

Toutefois, il ne suffit pas simplement que le Québec autorise cette dérogation pour que la Ville parvienne à surmonter cette situation. Culture Montréal considère que **le gouvernement du Québec et la Ville doivent en arriver à une entente plus globale** qui amènerait Québec à défrayer une partie plus substantielle de certaines dépenses actuellement imputées à la Ville.

1.2 Quelles priorités pour la relance ?

« (...) la Ville souhaite appuyer son économie locale pour lui permettre de retrouver son effervescence du début d'année. Elle reconnaît le besoin de soutenir particulièrement les secteurs les plus durement touchés, comme le milieu culturel (...) »³.

³ Ibid, p. 20.

Comme l'a très justement identifié la Ville, la crise sanitaire sans précédent que nous vivons continue de mettre à l'épreuve l'ensemble du milieu culturel. Les arts vivants, les musées, l'audiovisuel ou encore le monde du livre subissent de plein fouet les conséquences de la paralysie des systèmes de production, distribution et diffusion. Dès lors, il apparaît essentiel d'investir en priorité sur les plus fragiles, en particulier les organismes ancrés dans les quartiers qui participent à la vitalité culturelle locale.

Aussi, Culture Montréal considère plus qu'opportun de faire le point sur le développement du réseau des bibliothèques.

- depuis l'adoption d'un plan de développement en 2007, seulement cinq bibliothèques ont fait l'objet de travaux importants ; la seule située à l'est du boulevard Saint-Laurent est Marc-Favreau, au métro Rosemont ;
- des trois projets en voie de réalisation, un seul (Maisonneuve) est situé dans l'Est, mais aucun n'est encore en chantier ;
- il est connu que les projets postérieurs sont surtout situés dans l'Est.

En matière de développement culturel municipal, rien n'est plus efficace et inclusif qu'une bibliothèque publique. Celle-ci génère des impacts majeurs en termes sociaux, économiques et urbains.

Le gouvernement du Québec et la Ville se sont entendus sur l'objectif stratégique de mise en valeur de l'est de Montréal et il existe déjà un programme conjoint de financement de la rénovation, de l'agrandissement et de la construction de bibliothèques.

Culture Montréal recommande donc d'accélérer la réalisation des projets de bibliothèques publiques à Montréal, en mettant l'accent sur les projets prévus dans l'est de Montréal.

Par ailleurs, depuis la tenue de l'édition 2018 de l'Agora de la Communauté métropolitaine de Montréal, Culture Montréal s'est beaucoup intéressé aux liens stratégiques entre les transports actifs et collectifs et le développement culturel. Depuis le début de la crise sanitaire, la faible fréquentation du transport collectif, si elle s'explique à court terme, n'en est pas moins préoccupante.

Culture Montréal considère que les autorités publiques et la société civile doivent ensemble prendre les moyens pour que le transport public retrouve toute son attractivité. Et l'un de ces

moyens, c'est **d'accélérer la réalisation des grands projets d'amélioration du transport collectif**. C'est un enjeu global : social, économique, écologique, urbain mais aussi culturel car le développement du transport collectif renforce la qualité de vie des habitants en facilitant l'accès aux activités et équipements culturels.

En conclusion, s'il convient de miser sur l'investissement, véritable clef de la relance économique, il faut garder à l'esprit que cette stratégie comporte néanmoins certaines limites pour ce qui est de la question des immobilisations. En effet, au cours des dernières années, on a assisté à une surchauffe de l'économie de la construction, laquelle a amené les autorités publiques à suspendre et réexaminer plusieurs projets. Dans le secteur culturel, pensons par exemple au Musée d'art contemporain et à la bibliothèque Saint-Sulpice. À une plus petite échelle, des projets d'agrandissement menés par des compagnies artistiques ont été aussi mis à risque.

2. CONSIDÉRATIONS COMPLÉMENTAIRES

Culture Montréal souhaite également porter à l'attention des membres de la Commission deux types de considérations additionnelles et complémentaires.

2.1 Dépenser l'argent déjà voté

En mars 2019, le gouvernement du Québec a annoncé l'attribution à la Ville de Montréal d'une somme de 25 M\$ sur cinq ans pour le soutien aux ateliers d'artistes.

En novembre 2019, dans le cadre de son Budget 2020, la Ville de Montréal a confirmé qu'un programme de 30 M\$ (la Ville ajoutant 5 M\$) visant les ateliers d'artistes sera déployé. Au moment d'écrire ces lignes, aucune annonce n'a encore été effectuée.

Il est compréhensible que les problèmes organisationnels causés par la crise sanitaire aient pu retarder les processus administratifs. **Toutefois, dans un contexte de ressources financières rares, et sachant à quel point ces sommes sont attendues, il est hautement souhaitable que cette nouvelle mouture du programme d'aide aux ateliers d'artistes soit confirmée et annoncée rapidement.**

2.2 Nouveaux besoins

Parmi les nombreux dossiers culturels qui méritent l'attention des autorités municipales, Culture Montréal souligne particulièrement les recommandations du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques.

Les cinq recommandations portant spécifiquement sur la culture demanderont, dans la plupart des cas, une réflexion de la Ville portant sur leur mise en œuvre, ainsi qu'une concertation avec ses partenaires.

Il en est une, toutefois, qui pourrait faire l'objet d'un début de réalisation à brève échéance ; il s'agit du troisième alinéa de la recommandation 27. Elle porte sur le thème « Renouvellement des publics » et se lit ainsi :

Recommandation #27

La commission recommande à la Ville de Montréal qu'avant l'échéance de l'actuelle politique de développement culturel 2017-2022, et pour les prochaines politiques et plans d'action en la matière, elle mandate le Service de la culture pour mener les actions suivantes :

- *produire annuellement des données différenciées par arrondissement quant à la fréquentation des activités culturelles municipales par les populations racisées et autochtones afin de mieux connaître l'état des lieux ;*
- *mettre en place dans tous les arrondissements des comités citoyens représentatifs de la réalité sociodémographique montréalaise pour appuyer le développement de la programmation et la réflexion entourant le renouvellement des publics dans les maisons de la culture ;*
- *élargir la portée du projet Agents de liaison afin de placer les lieux de diffusion de chaque arrondissement sous la responsabilité conjointe, au minimum, d'un agent culturel et d'un agent de liaison. L'agent de liaison serait responsable de joindre des artistes et des publics racisés et autochtones, ceci dans une perspective intersectionnelle⁴.*

⁴ Office de consultation publique de Montréal, *Racisme et discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal*, p. 170.

Il s'agit d'une orientation portée par Culture Montréal depuis plusieurs années et qui s'adresse autant aux bibliothèques qu'aux lieux de diffusion. Dans ce dernier cas, il est important d'en élargir la portée. Dans une perspective de « renouvellement des publics », il est souhaitable que l'agent de liaison dispose d'une connaissance fine de la population locale, de manière à informer et intéresser les « non-publics » aux activités qui se déroulent (ou pourraient se dérouler) dans le lieu de diffusion. Parmi ces « non-publics », on retrouve bien sûr les personnes issues des diversités et de l'autochtonie.

Comme il s'agit d'une mesure qui demandera nécessairement des ajustements graduels, un projet-pilote pourrait être lancé dans deux ou trois lieux de diffusion au cours de la prochaine année budgétaire.

3. RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Culture Montréal appuie la recommandation du comité d'experts formé par la Ville de Montréal demandant au gouvernement du Québec la levée temporaire de l'obligation d'équilibrer son budget.

Culture Montréal appelle la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec à définir une entente globale qui conduirait à la prise en charge par Québec d'une partie des dépenses actuellement imputées à la Ville.

Culture Montréal recommande d'accélérer la réalisation des projets de bibliothèques publiques à Montréal, en mettant l'accent sur les projets prévus dans l'est de Montréal.

Culture Montréal recommande d'accélérer la réalisation des grands projets d'amélioration du transport collectif.

Culture Montréal demande à la Ville de Montréal de mettre en place et d'annoncer dans les plus brefs délais le programme d'aide aux ateliers d'artistes.

À l'instar du troisième alinéa de la recommandation 27 du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques, Culture Montréal recommande d'élargir la portée du projet Agents de liaison afin de placer les lieux de diffusion de chaque arrondissement sous la responsabilité conjointe, au minimum, d'un agent culturel et d'un agent de liaison.